

# PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de l'agrandissement d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin à Saint-Germain-de-Grantham.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 10 octobre 2018, la demande de permis en vue de l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage destiné à l'élevage porcin a été jugée conforme au Règlement de zonage municipal no. 250-04, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2004 et au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Drummond no. MRC-827, entré en vigueur le 24 janvier 2018.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1<sup>er</sup> novembre 2018, à 19h00** à la **Salle du Conseil au 233, chemin Yamaska** à Saint-Germain-de-Grantham. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.
3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham situé au 233, chemin Yamaska, à Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, et ce, jusqu'au **16 novembre 2018**.
4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou au bureau municipal situé au 233, chemin Yamaska, Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0 jusqu'au **16 novembre 2018**.
5. L'agrandissement du bâtiment d'élevage porcin est prévu sur le lot 5 155 281 du cadastre du Québec, situé au 650, chemin de Saint-Hyacinthe, Saint-Germain-de-Grantham (Québec) J0C 1K0 (voir figures ci-dessous).



DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

*Nathalie Lemoine*

Nathalie Lemoine, directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA CONSULTATION PUBLIQUE)

Je, soussignée, Nathalie Lemoine, Directrice générale, de la Municipalité de St-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil et sur le site Internet de la Municipalité et en le faisant publier dans le journal suivant : « L'Express » Édition du 17<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018 entre 13 heures et 17 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

*Nathalie Lemoine*

Nathalie Lemoine, Directrice générale